



« JE SUIS CHEZ AMIDON POUR DEVENIR QUELQU'UN » FIFI KAPINGA MUELA

Newsletter Février 2020

N° 1

DANS CE NUMERO

Amidon 89, c'est ...

Un atelier chantier d'insertion

(ACI) conventionné par l'Etat. L'association se consacre à l'accompagnement quotidien de plus de 25 femmes et hommes demandeurs d'emploi.

Grâce à un positionnement unique, le suivi individualisé et personnalisé de leur projet de retour à l'emploi permet d'allier pédagogie et pratiques techniques.

Notre mission

L'insertion sociale et professionnelle en permettant aux salariés d'Amidon 89 d'être acteurs et moteurs dans la valorisation de leurs capacités et compétences.

Le support d'activité économique, permet la contractualisation du parcours d'insertion à travers un contrat CDDi, où le salarié monte en compétence et s'enrichit d'expérience professionnelle à travers la pratique de 7 métiers : accueil, livraison, maintenance et petite rénovation, repassage, couture, animation et administratif.

Cette polyvalence favorise le développement des compétences attendues par les employeurs du territoire et contribue également à élargir son horizon professionnel.

D'une durée de 4 à 24 mois, le parcours d'insertion est dense et intensif. Environ 20% du temps de travail des salariés sont dédiés à l'accompagnement individuel et aux formations collectives.

L'objectif du parcours est de développer des compétences transversales et transférables, de renouer avec les codes de l'entreprise tout en construisant un projet professionnel.

2019, en bref :

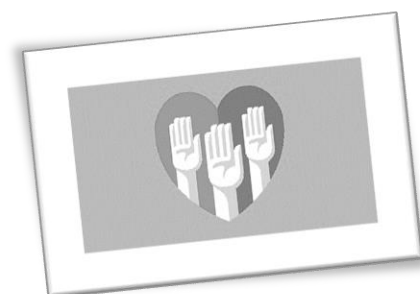
- 52 salariés accompagnés
- 68% de sorties vers l'emploi et la formation
- 3 sites de production (Chablis, St Florentin et Auxerre)
- Plus de 300 adhérents actifs
- Plus de 50 ateliers couture animés
- Une équipe de permanents dynamique et pédagogique
- Une gouvernance investie au quotidien !



Contrat d'adhésion - 2020

Nouveautés et rappels – Découvrez en détail le nouveau contrat d'adhésion 2020.

N° de page 2



Un petit coup de pouce ?

Amidon 89 a besoin de votre soutien, vous pouvez sûrement nous aider !

N° de page 3

Contrat Adhésion 2020

A découvrir en annexe de la newsletter, le contrat d'adhésion 2020 a été retravaillé pour préciser les conditions et engagements et ainsi assurer une prestation de service de qualité.



Les nouveautés :

- **Le jour de reprise indiqué lors de votre adhésion doit être respecté. Le délai minimum est de 48 heures (hors demi-journée de dépôt)**
- AMIDON 89 a souscrit un contrat d'assurance responsabilité couvrant les brûlures liées au repassage avec **plafond de remboursement des articles à hauteur de 50€ maximum sur présentation d'un justificatif / facture d'achat** (l'Association n'est pas assurée pour le vol sans effraction, la perte ou la disparition d'articles). Conditions à disposition de l'adhérent si besoin.
- En cas d'articles supplémentaires lors du dépôt, un choix sera fait au moment de l'adhésion. L'option 1 permet un repassage complet de la panière avec une facturation à hauteur de 2€ pour chaque article supplémentaire. Dans le cas de l'option 2, les articles supplémentaires seront mis de côtés.
- **Amidon 89 dégage sa responsabilité si la fiche de dépôt n'est pas complétée et jointe à la panière. Aucune réclamation ne pourra être effectuée.**

Les précisions :

- La formule abonnement lorsqu'elle est choisie, engage l'adhérent sur une année civile (de l'adhésion au 31/12) pas de prorata possible si adhésion en cours de mois.

- **Tous les mois débutés sont dûs. L'absence de dépôt ou un nombre d'articles inférieur à la formule choisie ne pourra être répercuté sur les semaines suivantes. Merci de respecter les limites hebdomadaires précisées dans votre formule.**
- Pour la formule ponctuelle, le règlement est à effectuer lors du dépôt de la panière
- Une (1) modification de formule par année civile est autorisée. La modification ou la résiliation doit être notifiée avant le 15 du mois pour application au 1er du mois suivant. Un formulaire à l'accueil est à votre disposition pour réaliser cette démarche.
- Le délai de production pourra être rallongé lors **d'événements exceptionnels et jours fériés - voir information en atelier.**

Les rappels :

- Le compte bancaire Banque Populaire sera cloturé prochainement. Les adhérents concernés doivent se rapprocher de leur banque pour modifier leur virement vers le compte n°FR7612135003000800371957075 – BIC : CEPARPP213 (Caisse d'Epargne).
- La cotisation annuelle d'un montant de 10€ est à régler chaque début d'année ou lors de l'adhésion. Dans le cas d'une adhésion effectuée au cours du 4ème trimestre, l'année suivante est exonérée de cotisation.

- Règlement mensuel à effectuer avant le 10 de chaque mois pour le mois en cours. (Possibilité de régler d'avance plusieurs mois)
- **Les sous-vêtements et les vêtements trop fragiles ou trop onéreux ne seront pas acceptés** – vestes doublées – blousons – imperméables - manteaux – robes de cérémonie – tenues de soirée – chemises et chemisiers en soie ou voile – dentelles – rideaux, doubles rideaux et voilages, vêtement en tulle. L'atelier se réserve le droit de refuser un article lors du contrôle de la panière.
- **Afin d'éviter tout litige, les articles sales, malodorant, déchirés, tachés ou mouillés ne seront pas repassés.**

Qualité du repassage

- Le linge doit être correctement séché, plié et rangé dans la panière afin d'assurer une qualité optimale lors du repassage. Pour les vêtements fragiles, nous conseillons un essorage et séchage doux.
- Si ces critères ne sont pas respectés, l'atelier se réserve le droit de refuser la panière.
- Les dépôts et retraits doivent être réalisés lors des demi-journées fixées au contrat.

Vous êtes bénévoles ?

Nous sommes à la recherche de bénévoles disponibles afin de leur confier des tâches selon leurs souhaits et selon nos besoins.

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous intégrerons à nos équipes avec plaisir.

Vous êtes donateurs ?

Vous souhaitez donner :

- du mobilier,
- du matériel de bureau,
- des outils informatiques,
- des livres aidant l'apprentissage du français,
- des vêtements et tissus,
- du matériel de couture

N'hésitez pas à nous contacter, tous vos dons nous seront très utiles.



Vous êtes une entreprise ou une association ?

Vous êtes intéressé par notre mission d'insertion professionnelle et les solutions que nous pouvons vous apporter (présentation de candidats, période d'immersion, etc...) ?

Contactez-nous, nous recherchons des partenaires !

Newsletter Février 2020

Association Amidon 89

association@amidon89.com

03.86.46.65.12

Siège – Atelier Auxerre

27 Place Corot – 89000 Auxerre

Atelier St Florentin

37 Rue Faubourg du Pont
89600 St Florentin

Atelier Chablis

6 Rue de Chitry
89800 Chablis



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

